



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 2 avril 2024, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement suivant :

N° 1088-2024 ayant pour titre « Règlement 1088-2024 sur les ententes relatives aux travaux municipaux »

- Ce projet de règlement pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou d'un permis de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation impliquant la réalisation de travaux municipaux, ou d'une autorisation de prolongement d'infrastructure, à la conclusion préalable d'une entente entre le promoteur et la Municipalité.

Une séance publique de consultation aura lieu le mardi 7 mai 2024, à 19 h 15, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Il est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 18 avril 2024.

Brigitte Beauparlant,
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe